

PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE AU TOGO – 22 FEVRIER 2020



DECLARATION PRELIMINAIRE

I- INTRODUCTION

- 1- Par décret No 2019-191/PR du 05/12/19, le Gouvernement de la République Togolaise a convoqué le corps électoral pour le samedi 22 février 2020, pour la tenue du premier tour de l'élection présidentielle.
- 2- En application des dispositions du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001), **Son Excellence Monsieur Jean-Claude Kassi BROU**, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a déployé une Mission d'Observation Electorale (MOE) pour observer l'élection présidentielle au Togo. Cette Mission d'Observation Electorale s'inscrit dans la poursuite des efforts de la CEDEAO pour accompagner le peuple togolais dans la consolidation de la démocratie.
- 3- La MOE est dirigée par **Son Excellence Ernest Bai KOROMA**, ancien **Président de la République de la Sierra Léone**. La Mission est constituée des fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères des Etats membres, d'Experts des questions électorales des commissions électorales des Etats membres, du parlement de la CEDEAO, des Ambassadeurs des Etats membres accrédités près la CEDEAO, de journalistes et des membres de la Société Civile.
- 4- La Mission a également bénéficié de l'appui du constant et efficace appui du Représentant Permanent du Président de la Commission de la CEDEAO au Togo, **S.E.M Garba LOMPO** et de l'assistance technique d'une équipe de la Commission de la CEDEAO conduite par le Général **Francis A. BEHANZIN**, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité.

II- ENGAGEMENTS ET APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL

- 5- Conformément à notre tradition de solidarité régionale, la CEDEAO a démontré son engagement à soutenir le gouvernement et le peuple togolais pour la création d'un environnement propice qui a abouti à la tenue des élections législatives de décembre 2018. Dans la poursuite de ces efforts, la CEDEAO, a déployé une mission exploratoire pré-électorale du 9 au 14 décembre 2019 pour évaluer le niveau de préparation des organes chargées de conduire le processus électoral devant amené le peuple togolais à choisir son prochain président de la République, conformément au code électoral en vigueur.
- 6- Cette mission pré-électorale dont les recommandations ont été pour la plupart mises en œuvre par les institutions et acteurs togolais concernés a été précédée par une mission conjointe de haut niveau CEDEAO-Nations Unies qui a eu lieu du 9 au 14 novembre 2019 pour rencontrer toutes les parties prenantes. Par ailleurs, la Direction des Affaires Politiques de la CEDEAO a aussi tenu un atelier de formation sur l'utilisation des techniques du dialogue et de la médiation dans la gestion des conflits électoraux du 19 au 21 novembre 2019. Il convient également de rappeler que la CEDEAO et les Nations Unies ont organisé un autre atelier conjoint du 23 au 28 janvier 2020 dans le but de sensibiliser les institutions et les acteurs impliqués dans le processus électoral en vue d'une élection présidentielle apaisée.
- 7- Afin de s'assurer du caractère inaltéré de la liste électorale qui a servi pendant les élections législatives et aider à apurer la liste électorale à la suite des nouveaux inscrits, la CEDEAO a mis à disposition de la CENI deux (2) experts en audit de Fichier électoral.
- 8- Dans le cadre des préparatifs du premier tour de l'élection présidentielle, la CEDEAO a également déployé une Mission d'observation à long terme composée de 6 experts depuis le 08 février 2020 et renforcée ensuite par la mission d'observation de court terme forte de 54 Observateurs.

III- LE PROCESSUS ELECTORAL

- 9- Depuis la révision constitutionnelle de 2019, le président togolais doit être élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Le premier tour de la présidentielle a invité 3 614 056 (trois millions six cent quatorze mille cinquante-six) électeurs, répartis dans 9 389 (neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf) bureaux de votes sur toute l'étendue du territoire national et dans certaines Ambassades du Togo dans le monde.
- 10- C'est ainsi qu'il convient d'apprécier que pour la première fois, la diaspora togolaise a participé au scrutin. Ainsi les élections se sont

tenues dans six (6) Ambassades : RDC, France, Nigeria, aux Etats-Unis, Gabon et au Maroc.

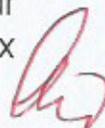
- 11- Près de 10000 (dix mille) Hommes et Femmes de la Force Sécurité Élection Présidentielle (FOSEP 2020) ont été déployés, pour la sécurisation du scrutin et ont assuré la sécurité de toutes les parties prenantes durant tout le processus électoral.

IV- CAMPAGNE ELECTORALE ET MEDIA

12. La campagne électorale qui a débuté le 6 février 2020, s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire dans une atmosphère paisible. Cependant, elle a connu quelques incidents relatifs à la gestion des espaces publics et de violences verbales sur les réseaux sociaux.
13. La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), conformément à la loi, a créé les conditions équitables d'accès aux médias publics par les candidats en lice. Des débats ont été organisés, leur donnant ainsi la possibilité de faire connaître leur programme aux publics.

V- Consultations pré-électorales et déploiement

14. Dans le but de s'enquérir de l'état des préparatifs du scrutin, le Chef de Mission, S.E.M Ernest Bai KOROMA, ancien Président de la Sierra Léone, dès son arrivée, a rendu une visite de courtoisie à S.E. Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République du Togo, également candidat à l'élection présidentielle, du 22 février 2020.
15. Le Président Koroma a également rencontré M. Assouma Aboudou, président de la Cour constitutionnelle et a tenu une séance de travail avec le président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et tous ses collaborateurs pour évaluer le niveau de préparation avant l'élection présidentielle du 22 février.
16. Le Chef de Mission s'est également entretenu avec des représentants et des candidats de partis politiques en lice. Il a échangé avant et après le scrutin avec les Chefs de Mission d'observation de l'Union Africaine (UA), du Conseil de l'Entente, de la CEN-SAD, de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et l'Institut Panafricain pour l'Assistance Electorale (IAPE) et d'autres observateurs internationaux accredités.



17. Au terme de ces différentes rencontres, le Chef de Mission a encouragé les organes de gestion des élections et a exhorté les acteurs politiques à multiplier les campagnes de sensibilisations auprès des citoyens togolais pour les inciter à sortir massivement le jour du vote pour accomplir leur devoir civique dans la paix et la discipline.

18. A la suite d'une séance de briefing avant déploiement organisé par l'équipe technique de la CEDEAO, les Observateurs ont été déployés dans les 5 régions du Togo à savoir : **Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et la Région des Savanes.**

VI- Ouverture, déroulement du vote et décompte des voix

19. Après une évaluation minutieuse des informations transmises à la salle de situation de la CEDEAO par les observateurs déployés sur le terrain et après une séance de débriefing avec les observateurs de retour du terrain, la Mission a noté :

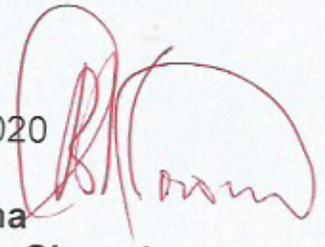
- a) Le climat apaisé qui a prévalu de façon générale tout au long du processus électoral ;
- b) Le vote a généralement débuté entre 7h00 et 7h15 et achevé l'après-midi entre 16h00 et 16h30 selon les cas dans la plupart des bureaux de vote observés à l'exception de quelques bureaux de votes dans le Golfe à Lomé où le vote a commencé après 7h30 à cause de l'arrivée tardive du matériel électoral ;
- c) La prise en compte du vote de la diaspora dans certains pays ;
- d) La disponibilité, à temps, du matériel électoral dans la plupart des bureaux de vote ;
- e) Une présence discrète des forces de sécurité,
- f) Une maîtrise assez relative des procédures de vote par les agents électoraux ;
- g) La présence des Représentants de ANC, UNIR, MPDD, MCD, PSR et ADDI dans les bureaux de vote observés ;
- h) Le bon déroulement du processus de dépouillement et de décompte des suffrages conformément aux dispositions du Code électoral et des textes subséquents ;

VII- Conclusion

20. Au total, le processus électoral ayant conduit au scrutin présidentiel du 22 février 2020, s'est déroulé sans incident majeur. La Mission d'Observation de la CEDEAO à l'élection Présidentielle au Togo est arrivée aux conclusions provisoires suivantes, sur la base de son appréciation de tout le processus électoral, du début jusqu'aux dépouillements dans les différents bureaux de vote.

21. Cette élection présidentielle constitue une étape cruciale dans la consolidation de la paix et la promotion de la démocratie au Togo. Elle a été rendue possible par la détermination du peuple togolais et de tous acteurs. Ainsi, la mission félicite le peuple togolais et le gouvernement pour les dispositions prises pour la tenue de cette élection.
22. En particulier, la Mission salue la patience, le civisme dont les électeurs ont fait preuve au cours du scrutin. La CEDEAO encourage les électeurs à maintenir leur comportement exemplaire jusqu'à ce que les résultats provisoires soient validés par les autorités compétentes. Elle les exhorte à garder ce sens élevé de responsabilité et à préserver les valeurs de tolérance et de paix. Somme toute, le processus électoral s'est déroulé dans la paix et conformément à la loi électorale en vigueur au Togo.
23. Par ailleurs, la Mission lance un appel à tous les candidats qui étaient en lice pour l'élection présidentielle à respecter les résultats issus des urnes et proclamés par les institutions et organes chargés des élections et les exhorte à recourir, en cas de besoin, aux voies légales pour le règlement de tout contentieux électoral.
24. Enfin, la Commission de la CEDEAO, par le biais du bureau du Représentant Permanent du Président de la Commission de la CEDEAO, observera les développements postélectoraux jusqu'à la proclamation définitive des résultats. Elle remercie les autorités togolaises compétentes pour les mesures qu'elles ont prises pour faciliter le déploiement des observateurs pour la tenue du scrutin du 22 février 2020.

Fait à Lomé le 24 février 2020


S.E.M. Ernest Bai Koroma
Ancien Président de la République de Sierra Leone